

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

22. Validation du plan de formations 2024 de la commune de Boisseuil.

Le plan de formations annuel est une annexe du règlement de formations. Il détermine la planification des actions de formations obligatoires et facultatives. Il a donc vocation à formaliser l'ensemble des actions de formations susceptibles d'être menées au cours de l'année pour faire évaluer les compétences internes.

Tout employeur public a l'obligation d'établir un plan annuel ou pluriannuel formations mentionnant les actions de formation suivantes :

- formation d'intégration et de professionnalisation,
- formation de perfectionnement,
- formation de préparation aux concours et examens professionnels,
- actions mobilisables au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) et du compte d'engagement citoyen.

Un recensement des besoins a été réalisé auprès des agents de la commune au cours des entretiens professionnels afin de proposer les actions de formations pour l'année 2024. Le plan de formation recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Ces propositions d'actions pourront faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera donc possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Haute-Vienne en date du 9 juillet 2024 a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de formation tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

